

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 26.01.2024
--------------------------------------

Date d'affichage 26.01.2024
--------------------------------

Objet de la délibération
--------------------------

Subvention 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GAMARDE LES BAINS

séance du 1<sup>er</sup> février 2024

l'an deux mille vingt quatre

et le 1<sup>er</sup> février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

**Présents** : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Denis Lacape et Julien Lageste

**Excusés** : Mme Camille Dulamon et Mrs Jean-Marc Castets, Pierre Lanquetin, Adelino Machado

**Absents** : Mme Patricia Roudaut

**Procurations** : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

**Secrétaire de séance** : Patrick Dupreuilh

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de l'UDAC et de l'ANACR dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de Normandie.

Pour rendre hommage aux résistants landais, l'UDAC et l'ANACR ont décidé de créer une exposition itinérante de 25 panneaux, soit une cinquantaine de mètres linéaires. De même, une plaquette sera adressée à chacun des adhérents de toutes les associations d'anciens combattants, soit plusieurs milliers.

Afin de soutenir le devoir de mémoire, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE**

**D'accorder** une subvention de 50 € afin de contribuer à ce 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération

**De charger** Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget primitif 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
6 février 2024
Et publication du
6 février 2024

Secrétaire de séance,  
DUPREUILH Patrick



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
J. CURUTCHET, Maire

